

**Comité syndical du SITCOME**  
**Séance du 17 juin 2025**  
**Par manque de quorum, reportée au 27 juin 2025**  
**Compte rendu de séance**

Afférents au comité syndical : 42  
Présents 13  
Pouvoirs 13  
Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation et affichage : 03/06/2025 puis le 18/06/2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni, et par manque de quorum, reconvoqué dans les délais s'est réuni de nouveau le 27 juin 2025 à dix-huit heures, en salle des réunions du SITCOME, dans l'enceinte de la Maison de la Mobilité, sous la présidence de M. Alain Demelun, Président.

**Sont présents :**

Barbey : M. Daniel VILLETTE  
Blennes : Mme Stéphanie PRISE  
La Brosse-Montceaux : Mme Marie Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN  
Chevry en Sereine : Mme Muriel PLANADE  
Courcelles-en-Bassée : M. Alain VERNIN  
Echouboulains : M. Mathias VIGIER  
Esmans : M. Robert DEVAUX  
Laval en Brie : M. Sébastien POIGNANT  
Marolles-sur-Seine : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT  
Thoury-Férottes : M. Pascal MARTINEZ  
Varennnes-sur-Seine : M. Jacky MEUNIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Barbey : M. Eric BOURBIGOT ayant donné pouvoir à M. Daniel VILLETTE  
Blennes : M. Laurent YONNET ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie PRISE  
Chevry en Sereine : M ; Didier FOURDRAIN ayant donné pouvoir à Mme Muriel PLANADE  
Courcelles-en-Bassée : M. Jean-Luc AUZOU ayant donné pouvoir à M. Alain VERNIN  
Echouboulains : Mme Marie-Christine RAMARE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse FLORENCE  
Forges : M. Romain SENOBLE ayant donné pouvoir à M. Alain DEMELUN  
Misy- sur-Yonne : Mme Guylène AURORE ayant donné pouvoir à M. Sébastien POIGNANT  
Montmachoux : M. Patrick JACQUES ayant donné pouvoir à M. Michel DALIBON et M. Bernard CRETON ayant donné pouvoir à M. Pierre PAVIOT  
Noisy-Rudignon : Mme Natacha FLORES ayant donné pouvoir à Robert DEVAUX et M. Daniel YHUEL ayant donné pouvoir à M. Mathias VIGIER  
Thoury-Férottes : Mme Djamila AMOUR-BARRAULT ayant donné pouvoir à M. Pascal MARTINEZ  
Varennnes-sur-Seine : Mme Stéphanie LESELLIER ayant donné pouvoir à M. Jacky MEUNIER

**Absents :**

Cannes-Ecluse : Mme Martine PRE et M. Philippe SMORAG  
Diant : Mme Chantal GODON et M. Lionel VALLEE  
Esmans : Monsieur Jean-Jacques BERNARD  
Forges : Mme Adeline SAIGUEIRO  
La Grande Paroisse : M. Jean-Claude GALLOIS et M. Patrick SPELLER  
Laval en Brie : M. Philippe RUFFIER  
Misy- sur-Yonne : M. Sébastien BORG  
Montereau-Fault-Yonne : Mme Mélanie MAIROT et M. Sofiane REGUIG  
Saint Germain Laval : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS  
Salins : Mme Lydia BRUN et M. Jacky PEPIN



L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Nomination du secrétaire de séance
- ✓ Approbation du compte rendu du comité syndical du 10 avril 2025
- ✓ 2025-458 Compte de gestion « Cartes SiYonne » 2024
- ✓ 2025-459 Compte de gestion « SITCOME » 2024
- ✓ 2025-460 Compte administratif « Cartes SiYonne » 2024
- ✓ 2025-461 Compte administratif « SITCOME » 2024
- ✓ Questions diverses

- ✓ Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Sébastien POIGNANT, représentant la commune de Laval en Brie est nommé secrétaire de séance.

- ✓ Compte rendu du comité syndical du 10 avril 2025

Le compte rendu du comité syndical du 10 avril 2025 est approuvé sans corrections à l'unanimité.

- ✓ 2025-458 Compte de gestion « Cartes SiYonne » 2024

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose et propose :

Pour l'exercice 2024, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du Budget Annexe SiYonne et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer, de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Trésorier du Syndicat a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Propose d'approuver comme suit les résultats constatés au compte de gestion présenté :

| COMPTE DE GESTION 2024        |                |                |                     |
|-------------------------------|----------------|----------------|---------------------|
|                               | Fonctionnement | Investissement | TOTAL               |
| DEPENSES                      | -11 729,68 €   | -14 588,25 €   | -26 317,93 €        |
| RECETTES                      | 11 961,55 €    | 1 405,78 €     | 13 367,33 €         |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> | 231,87 €       | -13 182,47 €   | <b>-12 950,60 €</b> |
| Report année précédente       | -18 716,78 €   | 102 798,79 €   | 84 082,01 €         |
|                               |                |                |                     |
| <b>RESULTAT DE CLOTURE</b>    | -18 484,91 €   | 89 616,32 €    | <b>71 131,41 €</b>  |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget annexe SiYonne de l'exercice 2024,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024, par M. le Trésorier du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Autorise le Président à signer lesdits documents correspondants.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- ✓ 2025-459 Compte de gestion « SITCOME » 2024

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose et propose : Pour l'exercice 2024, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du SITCOME et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les



bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer, de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Trésorier du Syndicat a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Propose d'approuver comme suit les résultats constatés au compte de gestion présenté :

| COMPTE DE GESTION 2024        |                    |                     |                     |
|-------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
|                               | Fonctionnement     | Investissement      | TOTAL               |
| DEPENSES                      | -474 150,74 €      | -199 521,81 €       | -673 672,55 €       |
| RECETTES                      | 518 334,86 €       | 78 400,38 €         | 596 735,24 €        |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> | 44 184,12 €        | -121 121,43 €       | <b>-76 937,31 €</b> |
| Report année précédente       | 45 908,76 €        | 300 795,64 €        | 346 704,40 €        |
|                               |                    |                     |                     |
| <b>RESULTAT CUMULE</b>        | <b>90 092,88 €</b> | <b>179 674,21 €</b> | <b>269 767,09 €</b> |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget principal SITCOME de l'exercice 2024,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024, par M. le Trésorier du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Autorise le Président à signer lesdits documents correspondants.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### ✓ 2025-460 Compte administratif « Cartes SiYonne » 2024

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose et propose :

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2024,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget annexe « cartes SiYonne » de l'exercice 2024 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Considérant que M. Alain DEMELUN, nouvellement élu Président du SITCOME en janvier 2025 ;

Considérant que les finances du budget annexe « cartes SiYonne » de l'exercice 2024 ont été normalement administrés, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Considérant les résultats du compte de gestion correspondant à l'exactitude à l'article et au centime d'euro près du compte administratif,

Procédant au règlement définitif du budget annexe « cartes SiYonne » 2024, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires,

Procédant au règlement définitif du Budget 2024,

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président Présente le Compte Administratif SiYonne 2024 :

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11.727,68 euros.

Nous retrouvons principalement au chapitre 012 l'affectation du personnel pour les services de régie à hauteur de 10 296.00€ et la dotation aux amortissements pour la somme de 1.405,78€.

#### Recette de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme globale de 11.961,55€.



On y retrouve principalement la participation du budget principal au chapitre 74 pour 11.300€ et la recette du service relais colis pour 661,55€.

#### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14.588,25€, et qui correspondent d'une part à l'achat de l'écran géant installé dans la salle des pas perdus pour 563,25€ et l'installation du mobilier pour l'accueil des usagers à hauteur de 14.025€.

#### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 1.405,78€ correspondant à la dotation aux amortissements des biens inscrits dans le budget.

#### Résultat

Les résultats du compte administratif 2024 SiYonne annonce un excédent de fonctionnement de l'exercice pour 231,87€, un déficit d'investissement pour 13.182,47€, une reprise des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 1.500€, et un excédent global du compte administratif pour 69.631,41€.

#### Affectation du résultat

Il ne sera pas affecté de réserve au résultat, le résultat de clôture intégrant les reports des années précédentes de fonctionnement étant négatif.

Il sera imputé au 002 (Dépenses de Fonctionnement) la somme de 18.484,91€ et au 001 en recettes d'investissement la somme de 89.616,32€.

*Le Président s'étant retiré de la salle, Monsieur Mathias VIGIER, 1<sup>er</sup> Vice-président chargé des finances depuis janvier 2025, présente lesdits résultats au vote,*

| COMPTE ADMINISTRATIF 2024      |                |                |                     |
|--------------------------------|----------------|----------------|---------------------|
|                                | Fonctionnement | Investissement | TOTAL               |
| DEPENSES                       |                |                |                     |
| Mandatées                      | -11 729,68 €   | -14 588,25 €   | -26 317,93 €        |
| RECETTES                       |                |                |                     |
| Titrées (Hors article 1068)    | 11 961,55 €    | 1 405,78 €     | 13 367,33 €         |
| Article 1068 - Affect Résultat |                |                | 0,00 €              |
| <b>SOLDE DE L'EXERCICE</b>     | 231,87 €       | -13 182,47 €   | <b>-12 950,60 €</b> |
| Report année précédente        | -18 716,78 €   | 102 798,79 €   | 84 082,01 €         |
| <b>RESULTAT DE CLOTURE</b>     | -18 484,91 €   | 89 616,32 €    | <b>71 131,41 €</b>  |
| Restes à réaliser en recettes  |                | 0,00 €         | 0,00 €              |
| Restes à réaliser en dépenses  |                | -1 500,00 €    | -1 500,00 €         |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>    | -18 484,91 €   | 88 116,32 €    | <b>69 631,41 €</b>  |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide d'arrêter et d'approuver comme suit les résultats constatés aux différentes sections du Compte Administratif 2024 avec un résultat de fonctionnement de l'exercice excédentaire de 231,87€, un résultat d'investissement de l'exercice déficitaire de 13.182,47€, la reprise des résultats des exercices antérieurs et un résultat excédentaire de clôture de 71.131,41€ ; avec une reprise des restes à réaliser à hauteur de – 1.500€, amenant un résultat du compte administratif excédentaire du budget annexe SiYonne 2024 pour la somme de 69.631.41€,

Décide de prendre acte des comptes et chiffres qui lui ont été présentés,

D'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe « Carte SiYonne » du SITCOME tel qu'il lui a été soumis,

Donne décharge au Président du Syndicat en ce qui concerne la gestion de l'exercice 2024.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*



Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose et propose :

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2024,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget principal SITCOME de l'exercice 2024 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Considérant que M. Alain DEMELUN, nouvellement élu Président du SITCOME en janvier 2025 ;

Considérant que les finances du budget principal SITCOME de l'exercice 2024 ont été normalement administrées, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Considérant les résultats du compte de gestion correspondant à l'exactitude à l'article et au centime d'euro près du compte administratif,

Procédant au règlement définitif du budget principal SITCOME 2024, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires,

Procédant au règlement définitif du Budget 2024,

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président présente le Compte Administratif SITCOME 2024 :

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 474.150,74€.

Le chapitre 011 charges de gestion courante s'élève à la somme de 96.336,35€ : qui intègre principalement des charges d'électricité à l'article 60612 pour 14.024,56€ ; aucune participation sur le coût du réseau pour 2024 ; 1.584€ à l'article 61521 pour l'entretien des espaces verts du syndicat ; des frais de maintenance de 10.847,88€ : qui intègrent la maintenance des barrières de la gare, les logiciels JVS et les ascenseurs de la maison de la mobilité ; les assurances pour 5.325,63€ ; les frais d'avocat à l'article 62268 pour 40.990€ et à l'article 6227 frais d'actes et de contentieux pour 7.703,05€ (le détail exhaustif ayant été transmis aux élus de la commission finances) et le téléphone à l'article 6262 pour 4.013,47€.

Le chapitre 012 s'élève à la somme de 234.591,42€. Ce sont les charges du personnel ; cela reprend principalement la rémunération des non-titulaires pour 78.697,21€, la rémunération des emplois d'insertion pour 58.982,04€, les cotisations Urssaf pour 64.242,02€, les caisses de retraite pour 12.415,30€, et 13.733,92€ de tickets restaurant pour l'ensemble des salariés.

Le chapitre 65 reprend les indemnités de fonction pour les élus à hauteur de 17.395,03€ ; des cotisations retraites correspondantes pour 6.277,36€ et des cotisations Urssaf pour 4.224,98€, et la participation aux œuvres sociales pour 2.500€.

Le chapitre 66 a été réalisé pour la somme de 14.153,97 euros, qui correspondent au remboursement des intérêts sur les emprunts effectués pour la maison de la mobilité.

Le chapitre 67 cumule 58.424,23€ qui correspond aux remboursements de toutes les communes, sur le trop payé sur les charges du réseau de bus SiYonne à Transdev Interval pour les 7 premiers mois de l'année 2023.

Le chapitre 042- 68 reprend la dotation aux amortissements pour 24.912,38€.

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 518.334,86€.

Au chapitre 70, on retrouve la mise à disposition du personnel sur le budget SiYonne pour 10.296€ et une partie de la recette des droits de stationnement pour la somme de 43.576,50€ ; complété au chapitre 73 pour la somme de 52.063,50€ (changement de l'article en cours d'année) ; au chapitre 74 la participation des communes pour 291.800,02€ ;

Au chapitre 75 qui sont les produits de gestion courante nous avons la somme de 6.981,68€ ;

A l'article 7815, nous avons la reprise sur provision pour dépréciation des contentieux générés par la ville de Montereau à hauteur de 110.000€.

#### Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 199.521,81€.

Au chapitre 16 on retrouve le remboursement du capital d'emprunt pour 98.235,99€ ;

Au chapitre 23 nous avons réalisé la somme de 101.285,82€ pour les travaux de la maison de la mobilité.

#### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 78.400,38€.

Elles correspondent au chapitre 10 pour 46.983,64€ de FCTVA et de 6.504,35€ affecté au 1068 pour l'excédent de fonctionnement capitalisé ;



Au chapitre 040 pour les amortissements à hauteur de 24.912,38€.

#### Provisions constituées

Il sera noté au 31/12/2024 (article 151) la constitution de deux provisions pour risques, d'une part pour donner suite à la non reprise des fonctionnaires par Interval pour 42.596,20€ et la dotation pour risques à la suite de la dépose par la ville de Montereau de quatre requêtes auprès du tribunal administratif pour contester les participations et titres 2023 et 2024 à hauteur de 56.200€.

#### Résultat

Les résultats du compte administratif 2024 SITCOME annonce un excédent de fonctionnement de 44.184,12€ ; un déficit d'investissement de l'exercice pour 121.121,43€, un excédent de clôture cumulé pour 269.767,09€ ; des restes à réaliser repris en dépenses d'investissement pour 80 000€ et un excédent global du compte administratif pour 189.767,09€.

#### Affectation du résultat

Il ne sera pas affecté de réserve au résultat, car lorsque le résultat d'investissement de clôture est un excédent d'investissement cumulé, une fois la soustraction effectuée de la reprise des RAR ; et que celui-ci couvre le résultat du compte administratif, il ne peut être affecté de résultat.

Il sera imputé au 002 (Recettes de Fonctionnement) la somme de 90.092,88€ et au 001 en recettes d'investissement la somme de 179.674,21€.

*Le Président s'étant retiré de la salle, Monsieur Mathias VIGIER, 1<sup>er</sup> Vice-président chargé des finances depuis janvier 2025, présente lesdits résultats au vote,*

| COMPTE ADMINISTRATIF 2024      |                |                |               |
|--------------------------------|----------------|----------------|---------------|
|                                | Fonctionnement | Investissement | TOTAL         |
| <b>DEPENSES</b>                |                |                |               |
| Mandatées                      | -474 150,74 €  | -199 521,81 €  | -673 672,55 € |
| <b>RECETTES</b>                |                |                |               |
| Titrées (Hors article 1068)    | 518 334,86 €   | 73 574,59 €    | 591 909,45 €  |
| Article 1068 - Affect Résultat |                | 4 825,79 €     | 4 825,79 €    |
| <b>SOLDE DE L'EXERCICE</b>     | 44 184,12 €    | -121 121,43 €  | -76 937,31 €  |
| Report année précédente        | 45 908,76 €    | 300 795,64 €   | 346 704,40 €  |
| <b>RESULTAT DE CLOTURE</b>     | 90 092,88 €    | 179 674,21 €   | 269 767,09 €  |
| Restes à réaliser en recettes  |                |                | 0,00 €        |
| Restes à réaliser en dépenses  |                | -80 000,00 €   | -80 000,00 €  |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>    | 90 092,88 €    | 99 674,21 €    | 189 767,09 €  |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide d'arrêter et d'approuver comme suit les résultats constatés aux différentes sections du Compte Administratif 2024 avec un résultat de fonctionnement de l'exercice excédentaire de 44.184,12€, un résultat d'investissement de l'exercice déficitaire de 121.121,43€, la reprise des résultats des exercices antérieurs et un résultat excédentaire de clôture de 269.767,09€ ; avec une reprise des restes à réaliser à hauteur de – 80.000€, amenant un résultat du compte administratif excédentaire du budget principal SITCOME 2024 pour la somme de 189.767,09€,

Décide de prendre acte des comptes et chiffres qui lui ont été présentés,

D'approuver le compte administratif 2024 du budget principal SITCOME tel qu'il lui a été soumis,

Donne décharge au Président du Syndicat en ce qui concerne la gestion de l'exercice 2024,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

✓ Questions diverses

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose :

Le SITCOME a été destinataire cet après-midi de l'avis N°G/196/A-10 de la chambre régionale des comptes, par mail.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président présente l'avis, explique que le SITCOME va devoir reprendre son budget primitif, afin d'y intégrer par décisions modificatives les mouvements qui sont préconisés par la chambre régionale des comptes, pour donner suite à la demande de M. Le Préfet de provisionner au budget primitif une provision de 539.800€ considérant dans sa totalité le risque encouru du fait que la commune de Montereau ne paie pas sa participation depuis 2023.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président explique que la cour régionale des comptes (CRC) propose de rééquilibrer la provision déjà constituée, et de passer une provision supplémentaire à hauteur de 67.545€ pour constater la dette 2024-2025 de la commune de Montereau, et laisse toute latente pour l'établissement des budgets supplémentaires, qui devront être présentés dans un deuxième temps.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président précise qu'une délibération va devoir être proposée afin d'entériner ses écritures, dans un délai d'un mois, et qu'il faudra se réunir courant du mois de juillet, afin d'approuver les modifications à apporter aux budgets primitifs du syndicat.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président signale que le terme de défaut d'équilibre des budgets du syndicat, est inadéquate en la circonstance, les dépenses et recettes étant proposées à l'équilibre.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président indique que toute délibération concernant l'obligation de provisionner un risque depuis cet exercice n'est plus obligatoire, le montant de la provision restant à la discrétion évaluative du Président ; et qu'il est de coutume au SITCOME de provisionner ses risques aux budgets supplémentaires avec la reprise du résultat, afin de ne pas impacter les communes financièrement pour des risques qu'elles n'ont pas à supporter, assumant toutes, à part Montereau, le financement de leur participation au syndicat.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président explique que les budgets supplémentaires ne pourront être proposés que lorsque ces corrections seront entérinées, et souligne que la CRC n'a pas décidé d'augmenter les participations des communes pour l'exercice 2025 ; et qu'il ne sera fait aucun appel de fonds supplémentaire aux communes pour compenser la dette de Montereau sur le SITCOME.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président communique la date du prochain comité syndical, qui devra être convoquée au plus tard le 01/07/2025, respectant les 15 jours de délais d'envoi des documents financiers aux membres du comité syndical pour une réunion qui devra se tenir avant le 26 juillet, afin de respecter les délais impartis.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose que le comité syndical se réunisse donc le 15 juillet à 19h00, afin de palier, éventuellement au manque de quorum qui impliquerait une deuxième convocation dans les 5 jours francs qui suivent.

La séance est close à 20h30.

Le Président, Alain DEMELUN

Le secrétaire, Sébastien POIGNANT